



LE CHÔMAGE AUGMENTE DANS LA RÉGION DEPUIS 1980

Au cours des 25 dernières années, le nombre de demandeurs d'emploi en Champagne-Ardenne a fortement progressé, connaissant des phases successives de croissance et de recul. La mise en œuvre des politiques de l'emploi n'a pas permis d'enrayer durablement le phénomène du chômage. Fin 2005, le taux de chômage observé dans la région s'établit à un niveau élevé (10,1 %) et les disparités départementales subsistent. Les Ardennes apparaissent comme le département le plus touché. A l'inverse, la Marne détient le taux de chômage le plus bas de la région. Les publics considérés comme les plus sensibles au risque de chômage ont connu des évolutions très diversifiées. Ces dix dernières années, les emplois précaires se sont considérablement développés.

L'internationalisation des échanges de biens, de services et de capitaux, en accélération depuis les années 1980, contribue à modifier la structuration des marchés. Les conséquences de cette mondialisation se traduisent sur le fonctionnement du marché du travail par des mouvements de créations et de destructions d'emplois et des modifications en termes de qualification, de rémunération, de mobilité des salariés, de statut et de conditions de travail.

Depuis le début de la crise consécutive au premier choc pétrolier, les politiques consacrées à la lutte contre le chômage et à son indemnisation ont considérablement progressé. Elles ont pris des formes multiples : formation professionnelle, aides à la création ou au maintien d'emplois, préretraites et dispenses d'activité, réduction de la durée du travail, abaissement du coût du travail et soutien aux publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail. L'impact des politiques d'emploi sur l'évolution du chômage, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, fait l'objet de nombreuses études. Mais il reste complexe à évaluer, en particulier sur le long terme.

Vers le milieu des années 1980, se sont développées des formes d'emploi "atypiques" par rapport à l'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée, telles que les contrats à durée déterminée (CDD), l'intérim, les contrats aidés, l'alternance ou encore le temps partiel. Le recours à ces statuts ou dispositifs particuliers interfère également dans l'ajus-

tement de l'emploi aux variations de la conjoncture, et par conséquent, influe sur le niveau du chômage.

Malgré tous les dispositifs mis en place en faveur de la réduction du chômage, celui-ci devient un phénomène persistant.

En 25 ans, le chômage a fortement progressé dans la région

La Champagne-Ardenne a connu en 25 ans une croissance importante du nombre des personnes inscrites à l'ANPE à la recherche d'un emploi durable à temps plein, ayant exercé ou non une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures le mois précédent (catégories 1 et 6). Au début de l'année 1980, la région comptait 37 200 demandeurs d'emploi. Fin 2005, elle en compte 66 700 soit une augmentation de près de 80 %. Cette progression s'avère néanmoins plus modérée dans la région qu'à l'échelon national, pour lequel le nombre de demandeurs d'emploi a doublé sur la même période. Pour autant, la part des chômeurs au sens du BIT (bureau international du travail) dans la population active est plus importante dans la région qu'en France. Le taux de chômage régional est supérieur au taux de la France métropolitaine, sur toute la période observée et plus particulièrement dans les années de dégradation, du milieu des années 1980 et du milieu des années 1990.

La montée tendancielle du chômage est jalonnée de phases successives d'augmentation et de reflux correspondant aux cycles conjoncturels. Le ralentissement de la croissance économique au début des années 1980 entraîne une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi. Le chômage double entre janvier 1980 et décembre 1985, s'établissant alors à près de 70 000 demandeurs d'emploi.

La reprise économique, amorcée dans la deuxième moitié de la décennie, se traduit par une baisse du nombre des personnes recherchant un emploi qui se poursuit jusqu'en 1991. Le nouveau ralentissement de l'activité au début des années 90 et la forte récession de 1993 provoque une hausse importante du chômage.



Mesure du chômage et catégories de demandeurs d'emploi

Parmi les divers indicateurs permettant de suivre l'évolution du chômage, deux statistiques prédominent : celle des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 (DEFM), issue de la gestion des fichiers de l'ANPE, et celle du nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT). Ces deux indicateurs se complètent. Le premier est connu mensuellement, il est disponible à tous les niveaux géographiques. Le second, conforme aux recommandations du BIT, est mesuré annuellement par l'enquête Emploi de l'INSEE. Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles et à la recherche effective d'un emploi.

L'indicateur du taux de chômage est construit à partir de ces deux statistiques. Calé en niveau sur le chômage au sens du BIT, il est actualisé mensuellement à l'échelon national et trimestriellement aux niveaux géographiques régionaux et départementaux sur la base notamment des DEFM.

Dès 1992, la création de nouvelles catégories pour enregistrer les demandeurs d'emploi, devenue indispensable en raison de la diversification des situations au regard du marché du travail, a été envisagée. Les transformations du marché du travail ainsi que la possibilité offerte aux demandeurs d'emploi de rester inscrits au chômage tout en exerçant une activité "réduite", ont multiplié les situations hybrides entre emploi et chômage. Ces situations d'activités occasionnelles ou réduites ne sont pas prises en compte dans le dénombrement des chômeurs au sens du BIT. Mais elles le sont pour l'estimation du sous-emploi.

Les catégories de demandeurs d'emploi créées en 1995

Type de contrat recherché	Disponibilité du demandeur	
	Immédiatement disponible (a éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite de moins de 78 heures dans le mois)	Non immédiatement disponible (a exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois)
CDI à temps plein	Catégorie 1	Catégorie 6
CDI à temps partiel	Catégorie 2	Catégorie 7
CDD, intérim, saisonnier...	Catégorie 3	Catégorie 8
Catégorie 4 : personnes non immédiatement disponibles, en stage de formation, en congé maladie...		
Catégorie 5 : personnes ayant un emploi et en cherchant un autre		

Dans le présent article, pour obtenir une série homogène sur toute la période considérée, les demandeurs d'emploi étudiés sont ceux de la catégorie 1 jusqu'en 1994 et des catégories 1+6 à partir de 1995.

Celle-ci se prolonge jusqu'en 1997, la croissance économique demeurant limitée. Le nombre des personnes en recherche d'emploi culmine à 84 000 en juin 1997.

A partir du deuxième semestre de l'année 1997 jusqu'au printemps 2001, la croissance se raffermie. Ceci a pour conséquence un recul du chômage de près de 31 % en 4 ans. Cette baisse n'ira pas au-delà, le nombre des demandeurs d'emploi reprenant son ascension dès le second semestre 2001 et jusqu'à la moitié de l'année 2005.

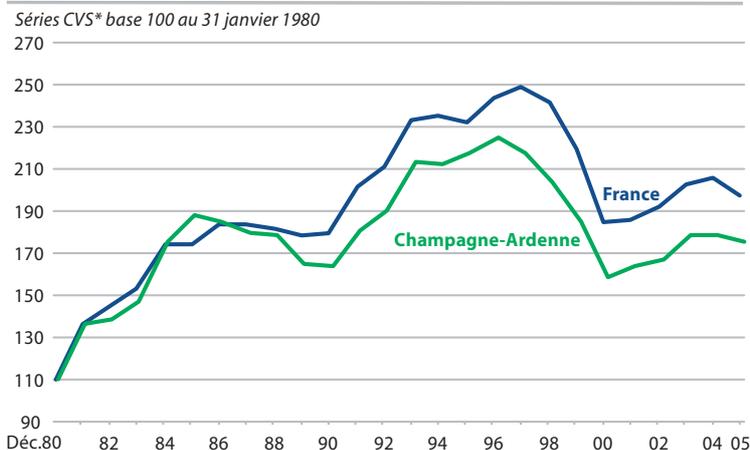
Chaque ralentissement de l'économie se traduit par une hausse du chômage plus ou moins érodée durant la période de reprise qui suit.

Les politiques d'emploi ont été développées pour lutter contre la progression du chômage

Avant 1975, dans un contexte économique de plein emploi où domine la crainte des pénuries de main-d'œuvre, les dispositifs de politiques d'emploi visaient à soutenir l'augmentation et la qualification de la population active. Après 1975, les mesures prises sont destinées à lutter contre la progression du chômage. Considérées comme provisoires dans un premier temps et destinées à pallier les difficultés conjoncturelles, les interventions ont pour objectif de faire face de plus en plus à un chômage massif et durable. Elles tentent aussi d'en limiter l'impact sur la situation des demandeurs d'emploi en renforçant l'indemnisation du chômage afin d'atténuer les tensions dues aux licenciements. Ce dispositif devra ensuite être réformé à plusieurs reprises pour des motifs d'économie.

En Champagne-Ardenne, les dépenses de l'Etat dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre le chômage, atteignent 622 millions d'euros en 2004, soit un montant qui a progressé de plus de 40 % en 10 ans. Pour obtenir une éva-

En 25 ans, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 a augmenté de 80 %



Sources : ANPE - DARES - DRTEFP * Corrigé des variations saisonnières



Le chômage augmente dans la région depuis 1980

luation exhaustive des efforts consentis par la collectivité pour l'emploi et contre le chômage, il faudrait également tenir compte des dépenses des collectivités territoriales, de la participation des entreprises au financement de la formation professionnelle, ainsi que de la contribution des partenaires sociaux à travers l'UNEDIC.

La structure des aides de l'Etat pour la défense de l'emploi, la lutte contre le chômage et l'indemnisation des chômeurs s'est considérablement modifiée d'année en année. En 1994, les aides dites "passives", composées des revenus de remplacement accordés à certains demandeurs d'emploi et des dispositifs de préretraites, représentaient 28 % de la masse financière consacrée par l'Etat. Dix ans plus tard, elles concentrent 13 % des aides de l'Etat.

Les dépenses "actives" constituent 87 % des aides en 2004 contre 72 % en 1994. Elles englobent principalement les dépenses de formation professionnelle pour certains chômeurs, les actions de promotion de l'emploi et les aides à la création d'emplois dans le secteur marchand (la plupart du temps fondées sur des avantages en terme de coût du travail) et dans le secteur non marchand (Contrat Emploi Solidarité...).

En dépit de l'ampleur et de la diversité des mesures déployées, le chômage persiste à un niveau élevé : 10,1 % des actifs dans la région selon le taux de chômage connu fin 2005 et 9,5 % à l'échelon national.

La montée du chômage s'accompagne d'une progression de la précarité des emplois

Une proportion croissante des personnes inscrites à la recherche d'un emploi durable (qui se définit comme un emploi d'une durée au moins égale à 6 mois) et à temps plein, exerce une activité réduite tout en continuant leur recherche. Ces personnes sont enregistrées dans la catégorie 6, quand leur activité dépasse 78 heures dans le mois. Les personnes relevant chaque mois de cette catégorie sont comptabilisées depuis mai 1992. A cette date, on comptait 2 870 demandeurs d'emploi répondant à ces critères, soit 4,2 % des chômeurs. Le nombre des personnes inscrites en catégorie 6 n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1999, pour se stabiliser dans les années suivantes. A partir de 1999, dans la région, de 10 000 à 11 000 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie 6 en moyenne chaque mois, soit en 2005, une moyenne de 16 % de l'ensemble des inscrits toutes catégories confondues.

Les volumes d'offres d'emploi collectées par l'ANPE étaient constitués en 2004 de 30 % seulement d'offres d'emplois dits "durables" quand cette proportion s'élevait encore à 50 % en 1995. Le recours à l'intérim a aussi explosé depuis 10 ans. En 1995, 152 600 contrats d'intérim étaient conclus dans la région, équivalents de 7 200 emplois à temps plein. En 2004, ce nombre dépasse les 319 000 contrats, correspondant à 13 800 équivalents temps plein.

Les quatre départements de la région sont diversement touchés par la montée du chômage

La comparaison des évolutions des taux de chômage champardenais rend compte sur les 25 dernières années d'un accroissement du chômage par rapport aux actifs dans les quatre départements. Elle révèle également des disparités départementales assez accentuées.

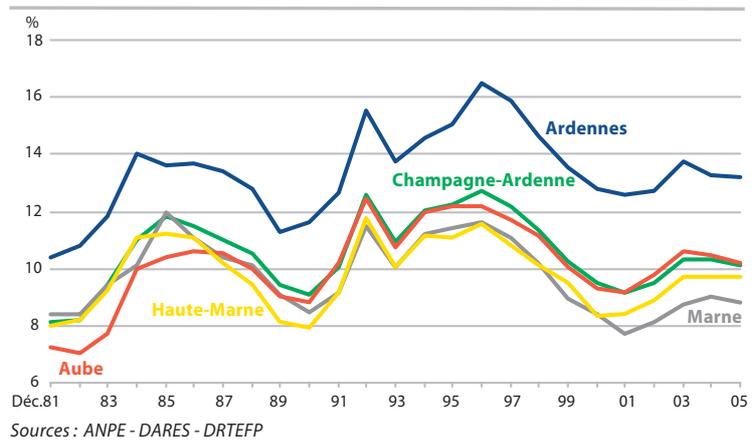
C'est dans les départements de l'Aube et des Ardennes que l'augmentation du taux de chômage est la plus forte, respectivement 3 points et 2,9 points de plus entre 1981 et 2005. La Haute-Marne et la Marne apparaissent moins touchées puisque leur taux de chômage a subi un accroissement plus modéré, respectivement de 1,7 point et 0,7 point.

La dégradation de la situation de l'emploi s'est davantage manifestée dans les Ardennes, où le taux de chômage est durablement plus élevé que dans les trois autres départements de la région. Fin décembre 2005, ce département se situe au 3^e rang des départements français les plus touchés par le chômage, avec un taux de 13,2 %, largement supérieur à la moyenne nationale, qui se situe à 9,5 %.

Le département de l'Aube, qui enregistrait le taux le plus faible de la région au début des années 1980 avec 7,2 %, connaît, à partir de 1990, une détérioration plus rapide que la Marne et la Haute-Marne, et fait état fin 2005 d'un taux de 10,1 %, supérieur à la moyenne des départements métropolitains.

Dans la Marne et la Haute-Marne, la situation des chômeurs semble s'être moins aggravée. Fin 2005, la Marne est le seul département de la région à conserver, avec 8,8 %, un taux de chômage inférieur au taux de la France métropolitaine. La Haute-Marne s'en éloigne peu, puisqu'elle affiche un taux de chômage de 9,7 %.

Un taux de chômage structurellement plus élevé dans les Ardennes

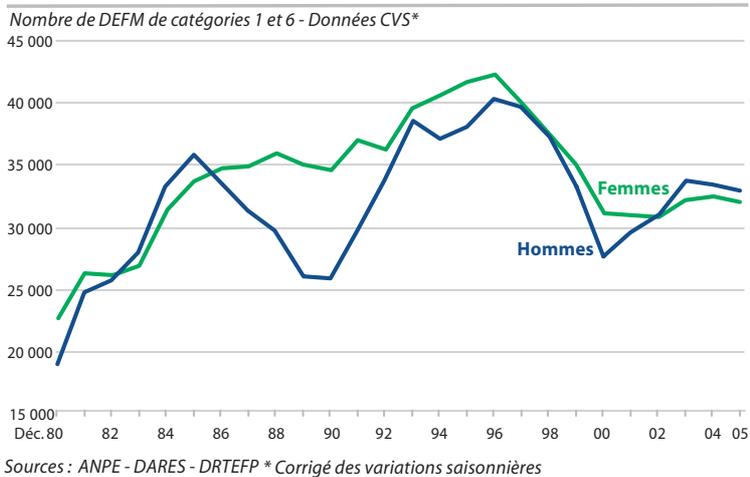




Le chômage n'a pas évolué de façon homogène pour tous les publics

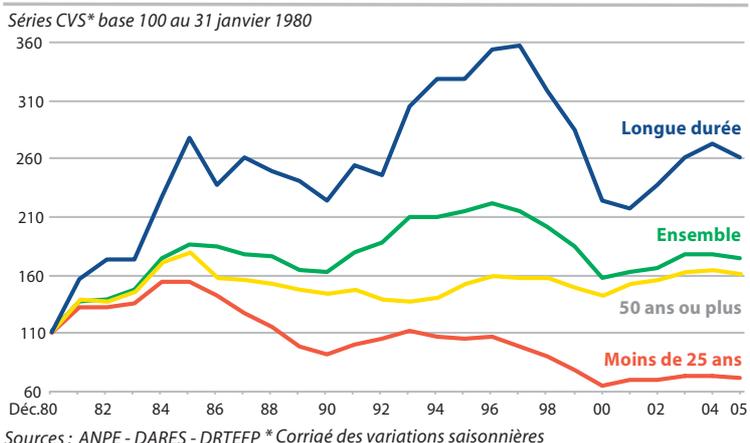
Les femmes ont été de plus en plus nombreuses à rechercher un emploi depuis 1975. Elles ont été plus touchées par le chômage que leurs homologues masculins, en particulier pendant les phases de ralentissement de l'activité, et n'ont pas bénéficié au même degré qu'eux des périodes d'embellie, au moins jusqu'en 2001. Depuis 2001 elles résistent mieux à la poussée du chômage. En effet, le tertiaire, qui est leur principal employeur, continue de créer des emplois, alors que le secteur industriel, qui emploie majoritairement des hommes, réduit chaque année ses effectifs. Fin 2005, 48,6 % des chômeurs champardennais sont des femmes. Cette proportion atteignait 58 % au début des années 1980.

À partir de 2001, avec le développement du tertiaire, les femmes résistent mieux à la poussée du chômage



Les moins de 25 ans apparaissent de moins en moins nombreux parmi les demandeurs d'emploi. Ils constituaient la moitié des personnes en quête d'un emploi en 1980, soit 18 600 personnes. Cette part n'a cessé de décroître ensuite de manière rapide de 1985 à 1990 et à un rythme plus modéré par la suite. Fin 2005, ce public représente moins d'un chômeur sur quatre dans la région, avec 13 600 personnes. Cette baisse significative s'explique par l'arrivée sur le marché du

En 25 ans, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 de longue durée a été multiplié par 2,5



travail de générations moins nombreuses et par l'effet de l'allongement de la durée des études, conduisant les jeunes à rechercher un emploi de plus en plus tard.

Le développement des formations en alternance et de l'apprentissage, auxquels sont venues s'ajouter différentes formules de stages de formation spécifiques aux jeunes, puis la mise en place des "emplois jeunes" à partir de 1997, ont également participé à la réduction du chômage des moins de 25 ans. Néanmoins la région se caractérise par la persistance d'un taux de sortie des jeunes du système scolaire sans qualification plus élevé que la moyenne nationale. La proportion de jeunes parmi les chômeurs se maintient 3 ou 4 points au-dessus de la moyenne : 23,1 % en région et 20,1 % à l'échelon national fin 2005.

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus voient leur nombre progresser aussi rapidement que l'ensemble des chômeurs jusqu'en 1985. En revanche, après 1985, cette classe d'âge apparaît moins affectée par les variations conjoncturelles. Les dispositifs de retraite anticipée et de dispense de recherche d'activité, développés depuis des années, ont concouru à éviter l'aggravation du chômage pour ces publics, qui sont souvent les premières victimes des opérations de restructuration engagées par les entreprises.

Les chômeurs de longue durée, qui cumulent plus de 12 mois consécutifs de recherche d'emploi, ont vu grossir leurs rangs, conséquence de la sélectivité grandissante du marché du travail. Leur proportion dans l'ensemble des demandeurs d'emploi, qui était de 22 % au début des années 1980, est passée à plus du tiers en 2005. Leur nombre a été multiplié par 2,5 en 25 ans, en dépit des nombreux dispositifs dont ils constituent les publics prioritaires. ■

Pour en savoir plus

- « Des embauches de plus en plus nombreuses de 1996 à 2000 », Premières informations et Premières synthèses, n° 28.3 juillet 2002, DARES
- « En 2003 le marché du travail au creux du cycle conjoncturel », Premières informations et Premières synthèses, n° 48.3 novembre 2004, DARES
- « Les politiques d'emploi en 2003 », Premières informations et Premières synthèses, n° 11.1 mars 2005, DARES
- « Les préretraites : un outil important de la gestion des âges dans les entreprises », Premières informations et Premières synthèses, n° 45.1 novembre 2002, DARES
- « Les dépenses de l'Etat en matière d'emploi et de formation professionnelle dans la région en 2004 », Informations rapides Champagne-Ardenne, n° 41 septembre 2005, DRTEFP.

Michèle Leloup